

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PIXELLECOM

1. COMMANDES

Toute commande implique l'acceptation expresse et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. PRIX

Certains prix de vente sont affichés sur le site web www.pixellecom.fr et sont valables jusqu'à toute nouvelle parution annulant les conditions précédentes. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Dans ce cas, les prix de référence sont ceux publiés sur le site. Les prix sont affichés en HT et facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande, ils s'entendent, en euros, franco de port, en France métropolitaine. Pour certains travaux, Pixellecom peut être amené à établir un devis spécifique. Dans ce cas, la validité de l'offre est limitée à un mois.

Les tarifs comprennent la mise en page, l'impression et la livraison en France métropolitaine. Hors création de logo. Textes et visuels fournis par le client.

3. MOYENS DE PAIEMENT

Le paiement des commandes s'effectue 100 % à la commande par 3 moyens distincts :

- par chèque adressé à l'ordre de Sonia Richert Pixellecom
- par virement bancaire

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire, la mise en fabrication n'est démarrée qu'après réception du titre de paiement.

4. FACTURATION

Les factures sont adressées par mail à la commande.

5. DELAIS DE LIVRAISON

La livraison s'effectuera à l'adresse indiquée par le client et reprise sur la facture.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation de celles-ci, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

La fabrication ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers Pixellecom et notamment s'il n'existe aucun retard de paiement, y compris sur d'autres commandes que celle qui doit être livrée. Les marchandises, voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Les délais de transports ne sont jamais garantis. Tout retard dû, soit à la non remise par le client des documents prévus ou du bon à tirer accepté à la date convenue, soit à la survenance de cas de force majeure, entraînera à juste titre l'application de délais supplémentaires.

6. FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitante l'exécution de la vente a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Pixellecom. Constitue un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, qui échappe raisonnablement au contrôle de l'une ou l'autre des parties tel que, notamment, la survenance d'incendie, rupture d'approvisionnement des matières premières, coupure d'électricité ou panne de machines rendant impossible l'exécution dans les délais prévus du travail confié, grève, interruption des moyens de transport quelle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires affectant la production ou la livraison des produits. Si l'événement se prolonge pendant plus de trois mois, Pixellecom se réserve, passé ce délai, le droit de résilier la commande sans indemnité.

7. RECLAMATIONS

Les avaries, manquants, défauts d'emballage constatés à la réception des colis doivent impérativement faire l'objet d'un courrier avec A.R. adressé à Pixellecom. En aucun cas, les litiges avec les transporteurs ne peuvent justifier le non règlement des marchandises facturées.

Toute contestation relative à la qualité de la marchandise ne pourra être admise que dans les 3 jours ouvrés au plus tard qui suivront la date de la réception effective des marchandises ou de la date de la signature de la décharge, faite au transporteur.

Compte tenu des pratiques admises dans la profession et des contraintes techniques liées à nos fabrications, Pixellecom n'est pas tenue d'assurer la livraison de l'exacte quantité prévue à la commande. Le client est tenu d'accepter une tolérance en plus ou en moins de 5 % des quantités prévues.

8. CLAUSE PENALE

L'absence de paiement intégral à l'échéance initiale, y compris pour prorogation d'échéance, expressément consentie par Pixellecom, entraînera automatiquement l'obligation pour le client de régler des intérêts en agios calculés au taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) correspondant au taux refi (4,25% au 28 août 2008) majoré de 7 points, soit 11,25%, et cela depuis la date de livraison sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. Pixellecom sera habilité pour tout autre marché ultérieur à exiger, le règlement comptant de l'intégralité de la commande.

Au cas où le recouvrement devrait être effectué par voies judiciaires, et indépendamment du droit pour Pixellecom de résilier le contrat dont le client ne remplit pas toutes ses obligations, il sera dû en sus du montant de la facture, soit une indemnité de 10% de la somme due, soit les frais réels occasionnés s'ils sont supérieurs, ceci en plus des intérêts de retard.

9. FICHIERS INFORMATIQUES, BONS A TIRER : LIMITES TECHNIQUES

Tout client est présumé être titulaire des droits de reproduction des documents, images, logos, polices de caractères, bénéficiant des lois sur la propriété intellectuelle, dont il confie l'impression à Pixellecom. Il assume l'entière responsabilité des préjudices qui pourraient être invoqués par un tiers. Les fichiers fournis par le client doivent être en haute résolution. Le logo du client doit être fournis en eps ou ai.

Les impressions étant principalement regroupées avec des travaux d'autres clients, le client accepte sans réserve les contraintes techniques liées à ce type d'impression :

- tolérances de façonnage d'environ 1 mm
- légères variations de couleurs
- en cas de réimpression, même à partir de fichiers identiques, le rendu des couleurs ne peut jamais être identique à 100 %.

Les couleurs peuvent varier en fonction des supports et finitions choisis ainsi qu'en fonction de la technique d'impression (offset ou numérique).

Le Client reconnaît également être informé que les logiciels de mise en page ne garantissent jamais une restitution à 100 % du fichier apparaissant à l'écran et peuvent entraîner, à l'occasion de traitements successifs, des résultats différents d'un affichage écran ou d'une impression sur une imprimante de bureau ou un copieur connecté. Il est vivement recommandé d'imprimer le BAT, et d'effectuer une relecture attentive du contenu avant de valider le BAT.

L'acceptation du BAT dégage Pixellecom de toute responsabilité notamment en cas d'erreurs typographiques.

D'autre part, une fois le BAT validé, l'impression est lancée. Le client ne peut donc plus faire de demande de modification sur les fichiers.